



Affectations des Contrôleurs Stagiaires : Démonstration du désastre de la déréglementation !

Chacun le sait, les CAPN sont devenues des mascarades de dialogue social et depuis cette année les contrôleurs stagiaires sont affectés en fonction de leur rang de classement au concours.

Sur les 151 cas évoqués en CAPN, seules 20 affectations ont été modifiées. Tous les autres dossiers présentés lors de la CAPN y compris pendant les suites ont été balayés d'un revers de manche par l'Administration.

Ainsi, leurs demandes ne peuvent pas être défendues comme il se doit en CAP N. Face à l'administration il est de plus en plus difficile pour ne pas dire impossible d'opposer des règles claires et faire valoir les priorités éventuelles.

Notons que cette règle a été modifiée en cours de route et qu'à l'inscription au concours elle n'était pas en vigueur ! Ce qui a clairement trompé les candidats.

De nombreux collègues se sont donc vus pour la 1^{ère} année affectés d'office en dépit des nombreux vœux formulés y compris en Ile de France. Ainsi le 93 devient un département particulièrement difficile à obtenir !

En conséquence ce sont à ce jour près de 115 stagiaires qui ont dû renoncer au bénéfice du concours !

La sortie du mouvement définitif sur Ulysse ne fera qu'augmenter ce chiffre .

Et bien sûr la DG refuse toujours de faire appel à la liste complémentaire.

Non seulement les collègues sont contraints de renoncer au concours, mais aucun autre lauréat ne peut « bénéficier » de la place libérée et in fine se sont encore autant de postes qui ne seront pas pourvus et qui manqueront dans les services !

Quel bel exemple concret de la casse des règles de gestion précédentes !

Mais malheureusement la DG ne s'arrête pas là. Dans le cadre du mouvement de mutations nationales, elle souhaite généraliser en 2020 les affectations au département. Il n'y aura plus de RAN et les agents seront réaffectés au niveau national : Direction – département – tout emploi. C'est au mouvement local que le collègue demandera un site, un service qu'il obtiendra ... ou non !

Cela conforte la CGT à revendiquer toujours plus fort :

- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique
- l'abandon pur et simple du projet de géographie revisitée
- l'arrêt des suppressions de postes

**On ne lâche rien !
Ni négociable, ni amendable : retrait total !**